



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire, tenue à huis clos, le 7 décembre 2020

Étaient présents :

Le maire:	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. Daniel Garceau
Vidéoconférence :	M. André Lafrance Mme Vicky Landry Bergeron
Absent :	M. Denis Robert

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présente, la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2020-293

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

- 1- **Ouverture de la séance**
- 2- **Adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Question sur l'ordre du jour**
- 4- **Adoption du procès-verbal**
 - a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
 - b) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020
- 5- **Comptes**
- 6- **Administration générale**
 - a) Résolution : Fermeture du bureau pour les fêtes
 - b) Résolution : Calendrier des rencontres 2021
 - c) Résolution : Adoption de la liste des comptes à radier
 - d) Résolution : Salaire des employés permanents, des élus, des pompiers et des PR
 - e) Résolution : pour les dépenses incompressibles (factures courantes)
 - f) Résolution : démission inspectrice municipale
 - g) Dépôt du Registre des dons des élus « Code d'éthique et déontologie »
 - h) DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
 - i) Résolution : Transport adapté
 - j) Résolution : Demande d'autorisation à la CPTAQ
 - k) Résolution : Reporté
 - l) Résolution : Achat de l'église et d'une partie du terrain
 - m) Résolution : Modification à la résolution 2020-188
 - n) Résolution : Achat de logiciel de comptabilité
- 7- **Règlementation : Reporté**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- m) Résolution : Modification à la résolution 2020-188
- n) Résolution : Achat de logiciel de comptabilité
- 7- **Règlementation : Reporté**
- 8- **Sécurité publique**
 - a) Information : Programme général d'indemnisation et d'assistance lors de sinistres
 - b) Résolution : Unité Communautaire de Mesures d'urgence Montérégie
 - c) Résolution : Retirer M. Claude Girard comme pompier
 - d) Résolution : Retirer M. Steve Béland comme pompier et Premier répondant
- 9- **Hygiène et COVID 19**
- 10- **Voirie**
 - 1) Réponse du MTQ : nettoyage de fossé
 - 2) Résolution : Autorisation d'encrage à Bell
 - 3) Réponse du MTQ : Route 202
- 11- **Loisirs**
 - a) Résolution : Entente Agence La Tournée
 - b) Résolution : Plan d'action MADA et Familiale
- 12- **Parc**
 - a) Résolution : Engagement des employés pour la saison hivernale
 - b) Résolution : Demande de subvention Programme Emploi été Canada pour l'été 2021
 - c) Résolution : Entériné : publicité dans le journal Coup d'œil (employés)
- 13- **Demande de don et d'appui**
 - a) Résolution : Cadeau de livres pour l'école
 - b) Résolution : L'ARA
 - c) Résolution : La Marg'elle
 - d) Résolution : Les Chouettes de St-Michel
 - e) Résolution : Fondation Institut de cardiologie de Mtl
 - f) Résolution : Parrainage civique du Haut-Richelieu
 - g) Résolution : Appui revendications de Coord. Du Qué. De la Marche mondiale des femmes
 - h) Résolution : Appui à Moms stop the harm : la crise des surdoses
 - i) Appui à « La grande semaine des tout-petits »
- 14- **Informations**
 - a) Hydro Québec : Ligne Hertel vers les USA
 - b) Demande d'annulation d'intérêt
 - c) Correspondance du Min. Santé publique
 - d) Réponse de Mme Dominique Anglade et FQM ref : résolution 2020-253
 - e) Don de Mme Isabelle au Butin
 - f) Livret du CLD concernant L'histoire des terres noires des Jardins-de-Napierville
 - g) Rapport annuel de la Fédération de l'UPA de la Montérégie
 - h) Enquête MAMH
- 15- **Correspondance**
 - a) Procès-verbal de la MRC sur le site Internet
- 16- **Discussion**
- 17- **Levée de l'assemblée**

RÉSOLUTION 2020-294

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-295

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020.

RÉSOLUTION 2020-296

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de novembre 2020 de la liste en annexe A.

Du chèque 59379 au chèque 59478 inclusivement, le total est:277 404.09\$

Le fonds de roulement est de :690 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2020 est de :....

.....535 740.00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2020-297

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soient établis les jours de fermeture du Bureau municipal pour le congé des fêtes comme suit : du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement.

Que soient payés les 24, 25 et 31 décembre 2020 et le 1^{er} janvier 2021 et que les autres jours soient aux frais des employés.

RÉSOLUTION 2020-298

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le calendrier des rencontres du Conseil 2021 comme suit :

Janvier	11	Février	1	Mars	1
Avril	12	Mai	3	Juin	7
Juillet	5	Août	2	Septembre	13
Octobre	4	Novembre	15	Décembre	6

Séance dédiée à l'adoption du budget : 13 décembre 2021

RÉSOLUTION 2020-299

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que ne soit pas adoptée la liste des comptes à radier pour que les propriétés soient mises en vente pour non-paiement des taxes dans les années futures.

RÉSOLUTION 2020-300

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit indexés de 3.0% les salaires bruts des employés permanents travaillant un minimum de 25 heures / semaine, les pompiers et premiers répondants ainsi que les membres du Conseil, pour s'établir au montant brut pour l'année 2021 telle qu'à la liste en annexe B à M.

RÉSOLUTION 2020-301

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, ou la directrice générale adjointe, à effectuer les paiements pour les dépenses incompressibles et les remises pour l'année 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-302

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit acceptée la démission de l'inspectrice municipale, Mme Aceel Al-Douri, tel que soumis le 9 novembre 2020.

Que la Municipalité la remercie pour sa collaboration et lui souhaite un avenir rempli de succès.

RÉSOLUTION 2020-303

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à **1 484.00\$** la contribution financière à être versée par la municipalité de **Saint-Bernard-de-Lacolle** pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de **Saint-Bernard-de-Lacolle** nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à **1 484.00\$** la contribution financière à être versée par la municipalité de **Saint-Bernard-de-Lacolle**, et d'en autoriser le paiement.

RÉSOLUTION 2020-304

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle recommande une décision favorable en ce qui regarde la demande auprès de la CPTAQ de madame Santo, pour sa demande de lotissement et aliénation,

que la Municipalité confirme que l'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale,

que la décision favorable n'aura pas d'impact sur l'homogénéité agricole puisqu'en zone agroforestière,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

qu'une décision favorable n'augmenterait pas les contraintes sur l'agriculture et que la disponibilité d'espace en périmètre urbain et les espaces séparatrices ne s'appliquent pas à cette décision.

RÉSOLUTION 2020-305

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la Municipalité confirme son engagement à la Fabrique St-Bernard pour l'Achat de l'église à la condition expresse d'une entente ou d'un bail négocié. Une entente concernant toutes les conditions d'utilisation telles que : servitude, superficie intérieure et extérieure ou tout autres frais occasionnés par la cessation du bâtiment et de l'emplacement.

RÉSOLUTION 2020-306

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2020-188 pour être remplacée par la suivante:

- «Considérant qu' il avait été prévu au Budget 2020 l'achat d'une pelle mécanique;
- Considérant que le prix budgété était de \$100 000;
- Considérant qu' il était prévu au budget que l'achat soit financé par le Fonds de roulement;
- Considérant que le prix de la pelle est de \$61 575;
- Considérant que le coût d'achat a été imputé au budget de fonctionnement général;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit approprié un montant de 61 575.\$ du Fonds de roulement et que ce montant sera remboursable à raison de 12 315.\$ annuellement sur une période de 5 ans soit, de 2021 à 2025 inclusivement. »

RÉSOLUTION 2020-307

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'un logiciel de comptabilité SYGEM, tel que soumis par l'entreprise Infotech le 17 novembre 2020 au coût de 10 410.\$ incluant le transfert des données de taxation, l'installation, 14 heures de formation et les modules de SYGEM - Grand livre soient :

- SYGEM - Comptes fournisseurs
- SYGEM - Grand Livre, États financiers, Budget
- SYGEM - Comptes clients
- SYGEM - Taxation
- SYGEM - Rôle en ligne
- SYGEM - Paie

Que le montant inclue également le contrat de service annuel pour 2 postes pour la première année.

Que le Portail Infotech « Rôle en ligne » volet public et professionnel fait partie du montant total.

Que soit autorisée la directrice générale à signer au nom et pour la Municipalité la proposition pour le Portail Infotech « Rôle en ligne ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-308

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale à signer l'entente du service incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle et l'UCMU pour un coût maximum de 600.\$, plus taxes (28 pompiers x 25\$).

RÉSOLUTION 2020-309

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu M. Claude Girard comme pompier volontaire du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Que M. Girard est tenu de retourner à la Municipalité tous les effets appartenant à la Municipalité, entre autres l'habit de combat (bunker) dans un délai de 2 semaines suivant la réception de cette résolution.

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle le remercie pour son implication et son dévouement auprès du Service des Incendies et de la communauté.

RÉSOLUTION 2020-310

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu M. Steve Béland comme pompier volontaire et premier répondant du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Que M. Béland est tenu de retourner à la Municipalité tous les effets appartenant à la Municipalité, dans un délai de 2 semaines suivant la réception de cette résolution.

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle le remercie pour son implication et son dévouement auprès du Service des Incendies et des premiers répondants et de la communauté.

RÉSOLUTION 2020-311

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit autorisé la compagnie Bell Canada pour la pose d'une ancre située sur le chemin Noël près du numéro civique 21, tel que présenté au projet numéro I20673 et que la directrice générale soit autorisée à signer la demande de consentement.

RÉSOLUTION 2020-312

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit demandé au MTQ, pour l'intersection du rang Roxham et de la Route 202, que soit enlevé le marquage « hachuré » et que soient implantés 2 pancartes d'arrêt sur le rang Roxham en direction nord ainsi que sur la Route 202 en direction sud.

RÉSOLUTION 2020-313

Considérant que la résolution 2020-175 autorisait le report de l'entente avec l'Agence La Tournée Inc., aux mêmes prix et condition, pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité qu'advenant que la fête de la Saint-Jean-Baptiste puisse avoir lieu en juin 2021, que soit autorisée la directrice générale à signer l'entente avec l'Agence La Tournée pour le report de l'engagement avec l'Artiste Jérôme Charlebois pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.

RÉSOLUTION 2020-314

CONSIDÉRANT QU' un état de la situation du plan d'action MADA a été effectué en 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des objectifs ciblés par le plan d'action de la politique MADA et Familiale sont toujours en cours ou en attente de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire actuelle est exceptionnelle et qu'elle poserait un défi de taille à une nouvelle consultation des familles et personnes âgées de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a une entente financière *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés- Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés (volet 2)* et conséquemment, qu'une ressource est disponible à la MRC pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et l'ensemble de ses municipalités sont invités à amorcer une démarche d'harmonisation des échéanciers des politiques familiales et MADA, notamment afin d'améliorer la cohésion et de faciliter la mise en commun d'action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC compte déposer une demande collective d'aide financière pour le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés- Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (volet 2)* en 2022, pour entamer les démarches de consultation et d'élaboration en 2023;

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle reconduit la Politique MADA et familiale ainsi que le plan d'action qui en découle jusqu'en 2022.

RÉSOLUTION 2020-315

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soient engagés les employés suivants au Parc Régional pour la saison hivernale:

- Nouvel employé 1 : salaire minimum à 13.10\$
- Nouvel employé 2 : salaire minimum à 13.10\$

Ainsi que les anciens employés au salaire déjà établi:

- Mégan Pelletier à 15.10\$
- Julien Auclair à 15.10\$
- Sara Jacobsen à 16.00\$
- Émile Plourde à 14.10\$
- Kristel Landry à 13.10\$
- Charlotte Élie à 14.10\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Mégane Smith à 13.10\$
- Océane Bérubé à 13.10\$
- Tommy Martin Villeneuve à 14.10\$

RÉSOLUTION 2020-316

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle fasse une demande de subvention, pour la période estivale 2021, pour des étudiants auprès de Programme Emploi été Canada pour 6 moniteurs (trices) au camp de jour.

RÉSOLUTION 2020-317

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit entériné l'achat de publicité dans le journal le Coup d'œil pour l'offre d'emploi d'employés temporaires pour la saison hivernale au montant de 350.\$ chacune.

RÉSOLUTION 2020-318

Considérant que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle investie déjà dans 2 activités, soient le Dépouillement d'arbre de Noël et la Guignolée pour les cadeaux de Noël;

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit refusée la participation de la Municipalité pour l'achat de livres, en cadeau de Noël, pour les jeunes de l'école St-Bernard pour plus ou moins 120 élèves tel que demandé par Mme Labelle-Joly.

Que la Municipalité préfèrerait que le montant soit utilisé lors d'une autre occasion que Noël.

RÉSOLUTION 2020-319

Considérant que la COVID-19 a occasionné la fermeture des activités, L'Atelier de la Relève Artisanale (L'ARA) a décidé de reconduire l'adhésion 2019-2020 pour l'année 2020-2021.

Considérant que les frais d'adhésion sont au montant de 30.00\$ par membre et que L'ARA compte 35 membres.

Considérant qu' il y a un manque à gagner de 1 050.00\$.

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au montant de 1 500.00\$ au nom de L'Atelier de la Relève Artisanale.

RÉSOLUTION 2020-320

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom du Centre de femmes La Marg'Elle pour un montant de 100.\$

RÉSOLUTION 2020-321

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom de Les Choupettes de St-Michel pour un montant de 100.\$ pour une demi-page de leur calendrier.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

RÉSOLUTION 2020-322

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom de la *Fondation Institut de Cardiologie de Montréal* pour un don au montant de 150.\$

RÉSOLUTION 2020-323

Considérant que suite aux événements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, le parlement du Canada a institué la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Considérant que les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes;

Considérant que cette campagne est devenue l'occasion de porter le ruban blanc servant à dénoncer la violence faite aux femmes et à témoigner de l'appui et du support que chacun souhaite offrir à toutes celles qui ont vécu de la violence;

En conséquence, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que le Conseil appuie chaque année la campagne nationale des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes en hissant un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc à l'extérieur de la mairie.

RÉSOLUTION 2020-324

Considérant que la crise des opioïdes est l'une des plus importantes urgences de santé publique de notre époque, avec un décès en moyenne toutes les deux heures et un bilan de plus de 16 360 morts depuis 2016 (janvier 2016 à mars 2020).

Considérant que d'autres pays ont considérablement réduit le nombre de décès liés à la drogue grâce à des réformes telles que la réglementation juridique des drogues illicites, afin de garantir un approvisionnement sécuritaire, et la décriminalisation de la consommation personnelle.

Considérant que le gouvernement fédéral a mentionné qu'il est trop tôt pour discuter de ces mesures tant qu'il n'y a pas de mesures complètes de soutien pour aider les gens à se rétablir.

Considérant que ce soutien est nécessaire, mais que des mesures qui sauvent des vies sont essentielles pour assurer que les gens survivent et aient effectivement accès à ce soutien.

Considérant que l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a convenu que les données empiriques semblent indiquer que « la décriminalisation pour la simple possession est un moyen efficace de réduire les effets nuisibles de la toxicomanie sur la santé publique et la sécurité publique », ce qui a conduit le gouvernement à indiquer qu'il « délibère » maintenant sur la question de la décriminalisation.

Considérant que la crise des surdoses fait rage et montre peu de signes de relâchement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

la santé publique et la sécurité publique », ce qui a conduit le gouvernement à indiquer qu'il « délibère » maintenant sur la question de la décriminalisation.

Considérant que la crise des surdoses fait rage et montre peu de signes de relâchement.

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle appui l'organisme Moms Stop The Harm (MSTH) dans ses demandes SOIENT :

Nous demandons au gouvernement du Canada de déclarer la crise des surdoses comme étant une urgence nationale de santé publique afin que l'enjeu soit pris au sérieux et reçoive un financement adéquat.


Nous demandons aussi au gouvernement du Canada de solliciter immédiatement le point de vue des personnes les plus touchées par cette crise et de rencontrer les provinces et les territoires pour élaborer un plan d'action pancanadien global en matière de surdoses, qui comprendra une gamme complète de mesures de soutien et prendra entièrement en compte les réformes adoptées par d'autres pays pour réduire de façon considérable les décès et la stigmatisation liés à la drogue, telles que la réglementation juridique des drogues illicites, afin de garantir un approvisionnement sécuritaire en produits de qualité pharmaceutique comme solution de rechange aux drogues toxiques vendues dans la rue, et la décriminalisation de la consommation personnelle.

RÉSOLUTION 2020-325

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle supporte ses citoyens du rang Saint-Georges en demandant à Hydro-Québec de déplacer le tracé « Hertel » prévu comme suit :

«Autoroute 15, Route 202 jusqu'à la voie de chemin de fer à l'Est de la route 221 et suivre la voie ferrée vers le sud jusqu'à la limite des États-Unis tel que prévu afin de protéger les animaux de ferme, qui sont en grande quantité sur le rang Saint-Georges, et ainsi leur éviter «le courant vagabond».

Il est proposé par M. Daniel, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la séance ordinaire du 7 décembre 2020.


M. Robert Duteau
Maire


Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière